

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction des ressources humaines

Arrêté du 16 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

NOR : TREK1801401A

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2016 fixant le taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 2017 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts est modifié comme suit :

Au lieu de : 67 PEIGNEY-COUDERC Stéphane

Lire : 67 PEIGNEY-COUDERC Stéphanie.

Le reste sans changement.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 16 janvier 2018.

Pour les ministres et par délégation :

*Le chef du centre interministériel
de gestion des IPEF,*

R. GAUBE